Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 022-212201271-20260115-2026_01_03-DE

**COMMUNE de LEZARDRIEUX (Côtes d'Armor)**
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 15 JANVIER 2026 A 18 H 30**
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 18h30, le Conseil Municipal de LEZARDRIEUX dûment convoqué s'est assemblé à la salle du conseil municipal sous la présidence de Madame LE COQ Annyvonne, Première Adjointe au Maire,

| |
|---|
| Nombre de conseillers en exercice : **12** |
| Présents ou représentés : **12** |

**Présents** : Mme LE COQ Annyvonne, M. ANDRE Yanick, Mme LE BRIAND Fabienne, M. MENOU Laurent, M. GUILLOU Loïc, Mme BLONDEL Christine, M. JUMEL Yoann, Mme CONAN Amélie, Mme CHEREL Jeanne, Mme GUILLOU Catherine

**Représentés :** M. PARANTHOËN Henri par procuration à Mme LE COQ Annyvonne, Mme HERVO Claudine par procuration à Mme CHEREL Jeanne

**Absent :** /

**Secrétaire de séance :** Mme CHEREL Jeanne

**Date d'envoi de la Convocation :** 9 janvier 2026

**DELIBERATION 2026-01-03 : CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DES SALLES COMMUNALES POUR L'ASSOCIATION « LA PRESQU'ILE A TUE-TETE »**
Rapporteur : Mme LE COQ Annyvonne, Adjointe en charge des finances

Lannion Trégor Communauté a comme compétence l'enseignement de la musique. A ce titre, la commune de Lézardrieux peut bénéficier d'une aide financière pour les activités d'enseignement de la musique menées par l'association intercommunale « La Presqu'île à tue-tête » car cette dernière bénéficie du prêt de salles communales à titre gratuit.
Mme LE COQ présente le projet de convention entre la commune de Lézardrieux et Lannion Trégor Communauté pour l'année scolaire 2025-2026. Le montant de l'aide financière sera calculé en fonction du nombre d'heures d'utilisation, sur une base de 33 semaines, et sur une surface de salle retenue de 60 m². Le montant de location au m²/heure est de 0,10€.
Vu l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la délibération du conseil communautaire du 29 septembre 2015 déclarant d'intérêt communautaire l'enseignement de la musique et actant le transfert de la compétence à Lannion Trégor Communauté,
Vu l'avis de la commission plénière du 12 janvier 2026,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :**

- ✓ **D'approuver ce projet de convention concernant le financement de la mise à disposition des locaux communaux pour l'association « La Presqu'île à tue-tête » pour la pratique de l'enseignement de la musique pour l'année 2025-2026 ci-jointe ;**
- ✓ **D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer cette convention.**

Pour extrait certifié conforme,
La secrétaire de séance,
Mme CHEREL Jeanne

L'Adjointe au Maire,
Mme LE COQ Annyvonne

MAIRIE DE LEZARDRIEUX (Côtes-d'Armor)